



**DECISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 FEVRIER 2020**

Le treize février deux mille vingt

Le conseil municipal de la commune de SURY LE COMTAL (Loire) s'est réuni en session publique au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en date du 06 février 2020, sous la présidence de Monsieur Le Maire.

PRESENTS : Mmes et Mrs MARTIN Y. - MAZET J. - BOASSO J.M. - HAREUX T. - BERNARD R. - Adjointes PINATEL M-C. - MICHEL G. - FRERY P. - MATILLON P. - BRESSET P. - LEWER A. - JACQUEMOND M. - KRAFFT N. - ROUX N. - FURNON R. - FOREST T. - LANCELEVÉE N. - COCAGNE D. Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : DOLE L. pouvoir à MARTIN Y. - BONNET S. pouvoir à PINATEL M-C - FAURE L. pouvoir à BERNARD R. - CHAMPAVERT Y. pouvoir à BOASSO J-M. - GUILLERM Y. pouvoir à MAZET J. - YAVAZ Z. pouvoir à HAREUX T. - MERIDJI K. - DE VERON D.

ABSENTS : FOURNEL I. - SZNYCER F. - BERNARD L.

Nombre de conseillers

| | |
|--------------------|-----------|
| En exercice | 29 |
| Présents | 18 |
| Votants | 24 |

Secrétaire élu : MAZET Jacques

Début de la séance : 20H00

**Délibération n° 2020/13/02/01
Avenant n°2 au règlement du temps de travail**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'approuver l'avenant n°2 au règlement du temps de travail,
- D'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer le présent avenant.

**Délibération n° 2020/13/02/03
Ajout d'un nouveau tarif pour non-respect du tri sélectif à la salle des fêtes.**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'acter l'ajout du tarif proposé ci-dessus (cf tableau des tarifs ci-joint)
- D'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette décision.



Délibération n° 2020/13/02/04
Modification du règlement intérieur de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'approuver le nouveau règlement de la salle des fêtes tel qu'annexé à la présente délibération.
- De dire qu'il prendra effet à compter du 1^{er} mars 2020.

Délibération n° 2020/13/02/05
Subventions aux associations 2020

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- De donner un avis favorable à l'attribution des subventions telles que présentées ci-dessus
- De dire que cette dépense sera reprise lors du vote du budget primitif 2020

Délibération n° 2020/13/02/06
Centre Communal d'Actions Sociales – Subvention 2020

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- De donner un avis favorable à l'attribution d'une subvention de 25 000 € au CCAS de la commune.
- De dire que cette dépense fera l'objet d'une inscription au Budget Primitif 2020.

Délibération n° 2020/13/02/07
Subvention exceptionnelle à une association – Centre social

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'émettre un avis favorable à la subvention exceptionnelle allouée à l'association du Centre social pour l'organisation d'un séjour dans le Vercors pour un montant de 1 395 €.
- De dire que les frais afférents à cette dépense seront inscrits au budget 2020.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents s'y afférent.

Délibération n° 2020/13/02/08
Subvention exceptionnelle à une association – Spice Cheers

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à la majorité des membres avec 21 voix pour et 3 abstentions décide :

- D'émettre un avis favorable à la subvention exceptionnelle allouée à l'association Spice Cheers pour l'organisation du Spice Open International 2020 pour un montant de 1 000 €.
- De dire que les frais afférents à cette dépense seront inscrits au budget 2020.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents s'y afférent.

Délibération n° 2020/13/02/09
Demande de fonds de concours auprès de Loire Forez Agglomération pour les travaux de mise en accessibilité et de réhabilitation de la mairie de Sury le Comtal.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- De solliciter un fonds de concours auprès de Loire Forez Agglomération dans le cadre du projet de mise en accessibilité et de réhabilitation des locaux de la Mairie,
- De s'engager à ré-abonder au fonds d'investissement dans les conditions précitées,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de versement de fonds de concours,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à ce dossier



Délibération n° 2020/13/02/10

Demande de fonds de concours auprès de Loire Forez Agglomération pour les travaux de transformation de l'ancienne maternelle du centre pour accueillir la MJC et la bibliothèque.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- De solliciter un fonds de concours auprès de Loire Forez Agglomération dans le cadre des travaux de transformation de l'ancienne maternelle du centre en MJC et bibliothèque.,
- De s'engager à ré-abonder au fonds d'investissement dans les conditions précitées,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de versement de fonds de concours,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à ce dossier

Délibération n° 2020/13/02/11

Demande de subvention au titre de la DETR 2020 pour le programme de mise en accessibilité et de réaménagement des locaux de la mairie.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une demande de subvention auprès des services de l'Etat.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférents.
- De dire que les dépenses afférentes à ce projet seront inscrites au budget primitif 2020.

Délibération n° 2020/13/02/12

Foire de printemps : versement d'un acompte à Footstyle

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'accepter le versement d'un acompte à hauteur de 527.50 € à l'entreprise Footstyle.

Délibération n° 2020/13/02/13

Foire de printemps : versement d'un acompte à Forez Aventures

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'accepter le versement d'un acompte à hauteur de 193.60 € à l'entreprise Forez Aventures.

Délibération n° 2020/13/02/14

Remboursement des frais de déplacement de trois élues au salon des maires 2019 à Paris.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à la majorité des membres avec 21 voix pour et 3 abstentions décide :

- De rembourser les frais de déplacement de Madame Marie-Claude Pinatel, Madame Line Faure et Madame Renée Bernard engendrés par leur participation au Congrès des Maires 2019 à Paris pour un montant de 180€ par personne soit 540€.

Délibération n° 2020/13/02/15

Acquisition d'une bande de terrain route de Les Chaux dans le cadre de la création d'un cheminement piéton.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- De rembourser les frais de déplacement de Madame Marie-Claude Pinatel, Madame Line Faure et Madame Renée Bernard engendrés par leur participation au Congrès des Maires 2019 à Paris pour un montant de 180€ par personne soit 540€.



Délibération n° 2020/13/02/16

Acquisition d'une bande de terrain route des Monts dans le cadre de la création d'un cheminement piéton.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'approuver l'acquisition de la bande terrain précitée.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique d'acquisition et toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Délibération n° 2020/13/02/17

Dénomination de voies communales

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- De donner un avis favorable à ces propositions.

Délibération n° 2020/13/02/18

Demande d'autorisation d'urbanisme pour changement de destination

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'habiliter Monsieur le Maire ou son représentant à signer et déposer une autorisation d'urbanisme concernant le changement de destination des deux garages de la poste.

Délibération n° 2020/13/02/19

Demande d'autorisation d'urbanisme pour des travaux de mise en accessibilité, de réaménagement et d'isolation des locaux de la mairie.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'habiliter Monsieur le Maire ou son représentant à signer et déposer une autorisation d'urbanisme concernant des travaux de mise en accessibilité, de réaménagement et d'isolation des locaux de la mairie.

Délibération n° 2020/13/02/20

Adhésion au service commun d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- De mettre fin à la convention d'adhésion actuellement en vigueur,
- De confirmer l'adhésion de la commune au service commun d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol porté par Loire Forez agglomération à compter de la signature des deux parties et pour une durée indéterminée, selon les modalités définies dans la convention ci-jointe,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-jointe et tous les documents y afférents.

Délibération n° 2020/13/02/21

Convention portant transfert de voirie du pont de la Fête Dieu.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'approuver la convention portant transfert de voirie du pont de la Fête Dieu.



Délibération n° 2020/13/02/22

Nouvelle convention de fonctionnement « Commune-Loire Forez Agglomération » pour l'intégration au réseau intercommunal des médiathèques ludothèques du territoire Loire Forez

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'approuver la nouvelle convention de fonctionnement « Commune-Loire Forez Agglomération » pour l'intégration au réseau intercommunal des médiathèques ludothèques du territoire Loire Forez
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférents.

Délibération n° 2020/13/02/23

Convention de partenariat pour le fonctionnement d'une bibliothèque-médiathèque publique avec le Département de la Loire.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'approuver la convention de partenariat pour le fonctionnement d'une bibliothèque-médiathèque publique avec le Département de la Loire.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférents.

Délibération n° 2020/13/02/24

Convention de prise en charge et de transport pour le service fourrière animale 2020

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'approuver la convention de prise en charge et de transports exposée ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

Délibération n° 2020/13/02/25

Avenant n°3 à la convention d'adhésion au service commun commande publique / assistance juridique porté Loire Forez agglomération

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'approuver l'avenant n°3 à la convention d'adhésion au service commun commande publique / assistance juridique qui s'y rattache, actant à compter de sa signature par les deux parties, de la fin de la mise à disposition de l'agent de la commune.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°3 ainsi que tout autre document qui s'y rattache.

Délibération n° 2020/13/02/26

Fonds de concours – Loire Forez Agglomération

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- De donner un avis favorable à cette proposition
- D'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal

Décision n° 2019/11/22 du 06/11/2019

Marché de travaux : aménagement de la rue du Grand Fossé Métral

Approbation d'un contrat avec TPM



Est approuvé le contrat de travaux avec TPM aux conditions suivantes :

Montant initial HT : 71 339.00€
Montant initial TTC : 85 606.80€

Décision n° 2019/11/23 du 18/11/2019

Marché de travaux : Réfection du réseau d'alimentation en eau potable
Programme 2020-2025
Approbation d'un contrat avec CHOLTON

Est approuvé le contrat de travaux avec CHOLTON aux conditions suivantes :

Montant initial HT : 1 030 389.93€
Montant initial TTC : 1 236 467.92€

Décision n° 2019/11/24 du 18/11/2019

Marché de travaux : Aménagement d'un cheminement piéton aux abords de la halte ferroviaire de la commune de Sury le Comtal
Approbation d'un contrat avec BERCET TP

Est approuvé le contrat de travaux avec BERCET TP aux conditions suivantes :

Montant initial HT : 49 830.00€
Montant initial TTC : 59 796.00€

Décision n° 2019/11/25 du 20/11/2019

Avenant N° 6 au bail commercial intervenu entre la commune de Sury-le-Comtal et LA POSTE pour la location de locaux situés à Sury-le-Comtal, rue de la cordière

La valeur de l'indice du 4^{ème} trimestre 2017 étant de 1703 et celui du 4^{ème} trimestre 2018 étant de 1 667, le montant annuel de la location est porté de 16 719.83 € à 17 080.90 € payable par trimestre à terme échu avec effet au 1^{er} octobre 2019.

Décision n° 2019/12/26 du 04/12/2019

Bail collectif pour la location de terrains appartenant à la commune, passé entre la Commune de Sury-le-Comtal et le GAEC TISSOT.

Le montant annuel de la location du bail collectif est fixé à 29.74 € pour le GAEC TISSOT, à compter du 1er novembre 2019.

Décision n° 2019/12/27 du 04/12/2019

Avenant au bail collectif pour la location de terrains appartenant à la commune, passé entre la Commune de Sury-le-Comtal et Monsieur JULIEN René.

Le montant annuel de la location du bail collectif est fixé à 14.97 € pour Monsieur JULIEN René, à compter du 1er novembre 2019.

Décision n° 2019/12/28 du 04/12/2019

Bail collectif pour la location de terrains appartenant à la commune, passé entre la Commune de Sury-le-Comtal et Monsieur MATILLON Vincent.

Le montant annuel de la location du bail collectif est fixé à 52.18 € (17.56 € + 34.62 €) pour Monsieur MATILLON Vincent, à compter du 1er novembre 2019.



Décision n° 2019/12/29 du 04/12/2019

Bail collectif pour la location de terrains appartenant à la commune, passé entre la Commune de Sury-le-Comtal et Monsieur SIMON Pierre.

Le montant annuel de la location du bail collectif est fixé à 13.53 € pour Monsieur SIMON Pierre, à compter du 1er novembre 2019.

Décision n° 2019/12/30 du 04/12/2019

Bail collectif pour la location de terrains appartenant à la commune, passé entre la Commune de Sury-le-Comtal et Monsieur JACQUEMOND Michel.

Le montant annuel de la location du bail collectif est fixé à 14.90 € pour Monsieur JACQUEMOND Michel, à compter du 1er novembre 2019.

Décision n° 2019/12/31 du 04/12/2019

Bail collectif pour la location de terrains appartenant à la commune, passé entre la Commune de Sury-le-Comtal et la société EARL CESSIECQ Paul.

Le montant annuel de la location du bail collectif est fixé à 29.00 € pour la société EARL CESSIECQ Paul, à compter du 1er novembre 2019.

Décision n° 2019/12/32 du 04/12/2019

Bail collectif pour la location de terrains appartenant à la commune, passé entre la Commune de Sury-le-Comtal et Madame BROT Marie.

Le montant annuel de la location du bail collectif est fixé à 34.82 € pour Madame BROT Marie à compter du 1er novembre 2019.

Décision n° 2019/12/33 du 04/12/2019

Bail collectif pour la location de terrains appartenant à la commune, passé entre la Commune de Sury-le-Comtal et Monsieur VANG Gilles Waseng.

Le montant annuel de la location du bail collectif est fixé à 13.20 € pour Monsieur VANG Gilles Waseng, à compter du 1er novembre 2019.

Décision n° 2019/12/34 du 04/12/2019

Bail rural pour la location d'un terrain appartenant à la commune, passé entre la Commune de Sury-le-Comtal et Monsieur BAUDET Rémi.

Le montant annuel de la location du bail rural est fixé comme suit à compter du 1er novembre 2019 : 15.92 €.

Décision n° 2019/12/35 du 09/12/2019

Marché de travaux : Installation de deux plateaux traversants rue de Bellevue sur la commune de Sury le Comtal
Approbation d'un contrat avec EIFFAGE

Est approuvé le contrat de travaux avec EIFFAGE aux conditions suivantes :

Montant initial HT : 48 952.00€
Montant initial TTC : 58 742.40€



Décision n° 2019/12/36 du 11/12/2019

Transfert du bail de location entre la Commune de Sury-le-Comtal et Monsieur FAURE Jean-Marc pour la location d'un logement de type F2 situé 75, rue du 11 novembre à Sury-le-Comtal.

Est transféré le bail de location de Monsieur FAURE Jean-Marc à la Commune de Sury le Comtal à compter du 1^{er} décembre 2019.

Décision n° 2019/12/37 du 04/12/2019

Avenant n°1 au bail entre la Commune de Sury-le-Comtal et Madame FRERE Judicaëlle pour la location d'un logement de type F2 situé 75, rue du 11 novembre à Sury-le-Comtal.

La valeur de l'indice du 3^{ème} trimestre 2018 étant de 128.45 et celui du 3^{ème} trimestre 2019 étant de 129.992, le montant mensuel du loyer est porté de 401.49 € à 406.30 € payable à terme échu avec effet au 1^{er} décembre 2019.

Décision n° 2020/01/01 du 20/01/2020

Bail entre la Commune de Sury-le-Comtal et Madame Aurélie GOYET pour la location d'un logement de type F2 situé 7, place Giraudier à Sury-le-Comtal.

Est adopté le bail entre la Commune de Sury-le-Comtal et Madame Aurélie GOYET, concernant la location d'un logement de type F2 situé à Sury-le-Comtal 7, place Giraudier au rez-de-chaussée du bâtiment. Montant du loyer mensuel : 355.00 € avec effet au 01/01/2020.

Fin de la séance : 21H39

Sury Le Comtal, le 14 février 2020

Le Maire,
Yves MARTIN